

Opposition Municipale

Revoir clair à Marsac-sur-l'Isle

Les documents en Mairie appartiennent aux contribuables. Ceux légalement publiables devraient être spontanément mis en ligne à la disposition de tous. Sinon, comment prétendre faire de la concertation sur les projets sans partager les cahiers des charges en préparation ?

Par exemple, le projet « Cœur de Ville » est estimé à 1 189 800 € TTC en dépenses et 449 516,59 € en recettes, dans la Délibération 2026/32. Elle décrit en 450 mots une procédure budgétaire, sans un mot pour définir le projet, pas même la mention d'un document de référence. Et sans rien préciser des subventions et conditions attachées. Dans quel document lire comment est envisagée en détail la sécurité des piétons, notamment au nord du pont sur la voie ferrée, sur l'avenue Suder ?

Pour les communications quotidiennes, dans les deux sens, entre la Mairie et les Marsacois, une application mobile est toujours attendue. Pour le Conseil municipal, Madame le Maire considère qu'utiliser une salle de la Maison du Temps Libre, plus apte à recevoir du public que la salle des mariages, impliquerait trop de manutention.

Tout cela est loin d'« Ensemble et Autrement ». Nous actualisons donc un tableau de suivi des demandes d'intérêt général faites à la Mairie. Il sera mis en ligne sur notre site à la rentrée. Pour nous écrire : contact@rcm2026.com. A bientôt.